

LA DIFFICILE VIE DES ENGAGÉS DANS LES ANTILES AU XVII^e SIÈCLE

L'esclavage temporaire existait pour de pauvres émigrants qui payaient ainsi leur voyage.

« (...) Le lendemain matin, à la pointe du jour, nous fîmes voile pour l'île de la Tortue, dont nous n'étions qu'à sept lieues. Nous y mouillâmes l'ancre sur le midi, septième jour de juillet 1666. (...) Tous ceux qui, comme moi, étaient engagés dans la Compagnie furent conduits au magasin du commis général (...). On nous donna deux jours pour nous rafraîchir et nous promener dans l'île, en attendant qu'on eût déterminé à quoi on nous emploierait. (...)

Le temps qu'on nous avait donné étant expiré, on nous exposa en vente aux habitants. Nous fûmes vendus chacun trente écus, que l'on payait à la Compagnie : elle nous obligeait à servir trois ans pour cette somme, et pendant ce temps-là nos maîtres pouvaient disposer de nous à leur gré, et nous employer à ce qu'ils voulaient. (...)

Voilà de quelle manière ces engagés sont traités. Dès que le jour commence à paraître, le commandant (...) les mène au travail, qui consiste à abattre du bois ou à cultiver le tabac. Il est là avec un bâton, qu'on nomme une liane ; si quelqu'un d'eux s'arrête un moment sans agir, il frappe dessus comme un maître de galère sur des forçats ; malades ou non, il faut qu'ils travaillent. (...)

J'ai connu un habitant qui avait un engagé malade à mourir, il le fit lever afin de tourner une meule pour aiguiser sa hache ; et, ce pauvre malade ne tournant point à son gré, il lui donna un coup de hache entre les deux épaules, qui entraîna la mort deux heures après. Voici le traitement que ces habitants infligent à leurs engagés ; cependant, ils ne se lassent pas de passer pour indulgents, en comparaison de ceux des Antilles.

Un habitant de Saint-Christophe, nommé Belle-Tête, qui était de Dieppe, se faisait gloire d'assommer un engagé qui ne travaillait pas à son gré. (...) Un saint religieux lui ayant fait quelque remontrance à ce sujet, il répondit brusquement qu'il avait été engagé et qu'il n'avait pas été épargné ; qu'il était venu aux îles pour gagner du bien et que, pourvu qu'il en gagnât et que ses enfants allassent en carrosse, il ne se mettait pas en peine d'aller au diable. (...)

»

Alexandre-Olivier OEXMELIN, Histoire des aventuriers qui se sont signalés dans les Indes [1ère éd. 1678], 1699, publiée par Michel LE BRIS, Les Flibustiers du Nouveau Monde. Histoire des Flibustiers et Boucaniers qui se sont illustrés dans les Indes. Paris, Phébus, coll. « d'ailleurs », 1996, 364 p., pp. 33-4, 81-2.